

**Arrêté N° 2024-224
portant renouvellement de la charge de mission de M. Christophe THIERRY**

Le Président par intérim de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés et notamment ses articles 37 et 38 ;
- Vu** la délibération N°2021-30 portant élection de M. James WALKER en qualité de vice-Président du Conseil d'administration ;
- Vu** l'arrêté 2024-18 du 23 janvier 2024 portant nomination de M. Christophe THIERRY en qualité de chargé de mission aux Masters MEEF et la lettre de mission afférente pour l'année universitaire 2023-2024 ;

Considérant la démission de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2, à compter du 18 juin 2024, et la fin de mission de M. THIERRY en résultant,

Considérant la nécessité de poursuivre, sans interruption, la mission en cours sur le périmètre des Masters MEEF, dans un contexte de réforme de la formation des enseignants,

Arrête :

Article 1 : Monsieur Christophe THIERRY, Maître de Conférences, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission aux Masters MEEF conformément aux termes de la lettre de mission susvisée.

Article 2 : L'équivalence horaire fixée par l'arrêté 2024-18 susvisé est maintenue dans le cadre du renouvellement de cette mission.

Article 4 : La mission, qui est renouvelée à compter du 18 juin 2024, prendra fin le 31 août 2024.

Fait à Lyon, le 18 juin 2024

James WALKER,